

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2019 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Alain, MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Marie VAN DEN BERGHE, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusé : Laurent IMBERT

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Modification des statuts du SIDEPA** :

Le comité syndical a acté le 7 décembre l'adhésion de 45 communes de l'ex com com Brame Benaize pour la compétence assainissement non collectif (SPANC). Toutes les communes membres doivent délibérer pour entériner cette décision afin de modifier les statuts du syndicat en conséquence.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du SIDEPA.

- **Travaux au Vieux Pont : conventions** :

Le vieux pont, limitrophe entre Blanzac et Droux a besoin de réparations. Celles-ci concernent des travaux de maçonnerie pour reprendre un pied de pile et quelques fissures. Compte tenu des contraintes environnementales et de la technicité demandée, il est plus raisonnable de confier cette tâche à une entreprise. Le montant est estimé à 10 000 € HT. Le financement serait partagé entre la commune et la communauté de communes qui a la compétence voirie pour Droux, mais Blanzac en serait le maître d'œuvre. L'ATEC peut nous apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût de 980 € HT. Une aide du département peut être demandée.

Pour ce faire, il convient de conventionner avec la communauté de communes d'une part ainsi qu'avec l'ATEC. Il convient aussi d'autoriser le maire à faire la demande de subvention et lancer la consultation des entreprises afin que les travaux puissent être réalisés cet été.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à effectuer ces démarches.

- **Commission de contrôle pour la révision des listes électorales** :

Le préfet a pris un arrêté pour entériner les commissions de contrôle des listes électorales. Le conseil municipal doit être informé de sa composition.

- **Questions diverses** :

Aménagement du bourg : Point sur les travaux : Les travaux ont été réceptionnés, le marché reste légèrement inférieur au montant initial avec les travaux supplémentaires. Il reste cependant les plantations à faire, et l'aménagement de l'aire de jeux. Concernant les plantations, une proposition a été demandée à un pépiniériste. Le montant serait d'environ 1100 euros.

Pour l'aire de jeux, il est nécessaire de finaliser le dossier afin de demander une aide complémentaire au département au titre des CTD.

Nous avons également évoqué la création d'une aire de jeux vers la salle polyvalente. Le dossier sera approfondi avant l'automne pour une recherche de financements.

Le comité des fêtes souhaiterait que la commune puisse créer un nouveau terrain de pétanque. L'emplacement pourrait être sur la pelouse à côté de la salle polyvalente.

Après délibérations, le conseil municipal autorise le maire à effectuer la demande de subvention pour la fin de l'aménagement du bourg.

PLUI : L'enquête publique doit intervenir dans quelques mois. Compte tenu des dernières modifications qui ont été plus ou moins imposées par le cabinet d'études, sous la pression des personnes publiques associées, une analyse approfondie de ce document est nécessaire afin d'apporter nos observations lors de l'enquête publique. Pour ce faire un groupe de travail est constitué.

Repas des aînés, bilan et devenir : Cette année encore, seul un tiers environ des invités a participé. La question du maintien de ce repas ou le remplacement de celui-ci par des colis se pose. Sa suppression ne pourrait que contribuer à l'isolement des participants, par conséquent il sera maintenu cette année, mais aura lieu en décembre.

CCHLeM : Ordures ménagères : Une nouvelle réunion de la commission environnement, élargie aux maires a eu lieu. Il va être proposé au conseil communautaire de collecter les bourgs une fois par semaine, et les villages toutes les quinze jours afin de limiter le coût. Le problème de la régie ou délégation de services a été évoqué. Concernant le financement, une majorité des membres présents serait favorable à la mise en place de la redevance plutôt que la taxe. Tout ceci devra bien sûr être débattu et entériné en conseil communautaire.

Projets d'investissements futurs : Une réflexion est engagée sur les investissements futurs à prévoir. Outre les lotissements, nous pourrions avoir des aides pour des actions en faveur des économies d'énergie ou des mesures environnementales dans le cadre de la mise en place des éoliennes.

14 juillet : Afin de préciser le déroulement de cette journée, une réunion avec les associations est programmée le 18 février.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au lundi 11 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 30.